

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-43

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à dix-sept heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 4 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet : CESSION LOT N°3 A VILLE

- **Vu** la délibération 2014-53 du 30 juillet 2014 cédant des parcelles communales constructibles au lieu-dit « la Ville »,

Mr VICARINI n'ayant pas eu la possibilité de donner suite, Monsieur le Maire présente la proposition de vente des parcelles n° 3757 et n° 3759 section F au prix de 65 000,00 € TTC à Monsieur Alexandre PITTIN et Madame Charlotte BARRE pour un projet de résidence principale.

Envoyé en préfecture le 14/06/2021

Reçu en préfecture le 14/06/2021

Affiché le

ID : 005-210500583-20210610-202143-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente. Les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a star and a figure, surrounded by the text "MAIRIE DE FREISSINELLE" at the top and "Htes-Alpes" at the bottom. The signature is written in a cursive style, crossing the stamp.